

Les archives dans les musées, impact de la réglementation : Retour d'expérience

Édouard VASSEUR

Plan de l'intervention

- ✓ **Contexte d'intervention ;**
- ✓ **Établir le dialogue ;**
- ✓ **Diagnostiquer les risques ;**
- ✓ **Mettre en place une réflexion : le groupe Archives en musées**

Contexte d'intervention

« **Le contrôle scientifique et technique** exercé par le service interministériel des archives de France de la direction générale des patrimoines **porte sur les conditions de gestion, de collecte, de sélection et d'élimination ainsi que sur le traitement, le classement, la conservation et la communication des archives.**

Il est destiné à assurer la sécurité des documents, le respect de l'unité des fonds et de leur structure organique, la qualité scientifique et technique des instruments de recherche, la compatibilité des systèmes de traitement et la mise en valeur du patrimoine archivistique. » CP, art. R 212-3.

« **Le contrôle scientifique et technique mentionné à l'article R. 212-3 est exercé sur pièces ou sur place par :**

3° Les chefs des missions des archives [...] mis à disposition des services centraux de l'Etat ou des établissements publics nationaux, dans leur ressort ; » CP, art. R 212-4.

Établir le dialogue et se comprendre

Des conceptions de certaines notions pas toujours convergentes :

- ✓ archives et documentation ;
- ✓ public et privé \Leftrightarrow archives publiques et archives privées ;

Deux vocabulaires métier ne donnant pas toujours une même définition au même terme :

- ✓ récolement ;
- ✓ inventaire ;

Des visions divergentes en matière de protection des biens culturels pour certaines catégories de documents :

- ✓ documents iconographiques (photos, affiches, dessins, plans...)
- ✓ documents signés (les autographes).

Diagnostiquer les risques (1)

De nombreux risques dans la gestion des archives par les musées :

- ✓ Méconnaissance des droits et obligations de l'organisation :
 - Archives publiques : CST, éliminations, conservation des archives définitives
 - Archives privées
- ✓ Incapacité à mobiliser des documents engageant l'institution ;
- ✓ Externalisations (au sens du livre II) non contrôlées ;
- ✓ Appropriation privée d'archives publiques.

Conséquences :

- ✓ Pertes financières ;
- ✓ Perte de mémoire pour le musée ;
- ✓ Mise en péril de biens culturels.

Diagnostiquer les risques (2)

Le cas particulier de la communication et de la réutilisation des archives :

- ✓ Archives privées ;
- ✓ Archives publiques :
 - ✧ Appliquer une réglementation complexe : communication (loi CNIL, loi CADA, code du patrimoine), divulgation (code de la propriété intellectuelle), réutilisation (loi CADA) ;
 - ✧ Assurer l'égalité de traitement entre les citoyens ;
 - ✧ Mettre en œuvre les procédures prévues par la loi CADA et le code du patrimoine : informations non librement communicables, autorisation de consultation par dérogation aux règles de communicabilité.

Mettre en place une réflexion : Le groupe de travail Archives en musées

La composition du groupe Archives en musées

- ✓ Le groupe rassemble les **correspondants archives** des musées nationaux placés sous le contrôle scientifique et technique du chef de la mission des Archives du ministère, avec l'accord des chefs des établissements.
- ✓ Aujourd'hui sont représentés **15 musées** : le Louvre, Cluny, Saint-Germain-en-Laye, Sèvres, Versailles, Fontainebleau, Guimet, Rodin, Picasso, Le musée du Quai Branly, Orsay, Delacroix, La Malmaison, le Centre Pompidou, les Arts décoratifs. Auxquels s'ajoutent la cellule des Archives des musées nationaux.
- ✓ Les correspondants sont d'horizons différents : archivistes, bibliothécaires, documentalistes, administratifs. L'un des objectifs est de permettre de professionnaliser les non archivistes de formation.

Les objectifs du groupe Archives en musées

Construire les référentiels pour l'archivage :

- ✓ Plan de classement et tableau de gestion ;
- ✓ Guide d'archivage.

Construire 7 vade-mecum pour l'harmonisation des pratiques :

- ✓ Communiquer les documents ;
- ✓ La numérisation des archives ;
- ✓ L'archivage électronique ;
- ✓ La conservation préventives ;
- ✓ Les archives privées au sein des musées ;
- ✓ La valorisation des archives au travers les expositions temporaires ;
- ✓ L'externalisation des archives.

Créer un réseau professionnel dynamique :

- ✓ Réunissant les référents Archives des musées ;
- ✓ En lien avec des experts (juristes, restaurateurs, archivistes...)

Mode opératoire

- ✓ Une séance de travail le vendredi de 14h à 17h, 1 fois par mois ;
- ✓ Un ordre du jour qui comprend 1 point d'étape sur un vade-mecum, 1 point d'étape sur un référentiel, 1 retour d'expérience sur une action en archivistique ou sur une actualité précise ;
- ✓ La participation fréquente d'un expert (restaurateur, juriste, archiviste...)
- ✓ Une plate-forme partagée sur Sémaphore, sur laquelle sont déposés des documents.

Merci pour votre attention.